

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2026

Le 30 avril 2026, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 23 avril 2026

Présents : Mr MORNAY Alain, Mme TEIXEIRA Valérie, Mr FOUGERE Jany, Mme BAILLEUL Laure, Mr ST-JEAN Laurent, Mme CIRET Delphine, Mr DE GALBERT Alain, Mme DE SOUSA Cidalia, Mme HARDY Natacha, Mme PATOT Christine, Mme PERROT Christel, Mr STEMPAK Jérôme, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme WINDELS Geert.

Excusés : Mr AUMONT Jérémie avec procuration à Mr ST-JEAN Laurent, Mme ANDRADE Hélène avec procuration à Mme DE SOUSA Cidalia, Mme BRAGA Cynthia avec procuration à Mme HARDY Natacha, Mme CHOISY Delphine avec procuration à Mr FOUGERE Jany, Mr CHOISY Franck avec procuration à Mr DE GALBERT Alain, Mr COUREAU Michel avec procuration à Mme VILLEMONT Isabelle, Mr HEDE Yoann, Mr HUGUET Erwan avec procuration à Mme TEIXEIRA Valérie, MR QUINTAES Sébastien avec procuration à Mme BAILLEUL Laure,

Secrétaire de séance : MR FOUGERE Jany

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h15
Il fait un point sur les pouvoirs.

1 - : Approbation du compte financier unique 2025 du budget assainissement :

Le maire laisse la parole à sa première adjointe pour présenter le compte financier unique du budget assainissement.

Après présentation, le CFU 2026 assainissement se clôture avec les résultats suivants :

- Investissement : - 22 081.25 €
- Fonctionnement : 103 047.67 €

Le maire sort de la salle et le CFU est mis au vote.
Ce dernier est adopté à l'unanimité.

2 – : Affectation de résultat du budget assainissement :

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du budget assainissement, et propose l'affectation de résultat suivante :

- En investissement : - 22 081.25 €
- En fonctionnement : 103 047.67 €

Les montants suivants seront reportés au budget 2026, après affectation de résultat :

- 002 (RF) : 0 €
- 001 (DI) : 22 081.25 €

- Restes à réaliser (DI) : 510 562.49 €
- Restes à réaliser (RI) : 365 127.76

Affectation de résultat -Titre du 1068 : 103 047.67 €

3 – Approbation du compte financier unique 2025 de la commune :

Le maire laisse la parole à sa première adjointe pour présenter le compte financier unique du budget principal.

Après présentation, le CFU 2026 assainissement se clôture avec les résultats suivants :

- Investissement : - 812 322.57 €
- Fonctionnement : 2 334 322.57 €

Le maire sort de la salle et le CFU est mis au vote.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

4 – Affectation de résultat du budget principal :

Monsieur le Maire redonne lecture des résultats du budget assainissement, et propose l'affectation de résultat suivante :

- En fonctionnement : 2 334 322.57 €
- En investissement : - 812 339.42 €

Les montants suivants seront reportés au budget 2026, après affectation de résultat :

- 002 (RF) : 1 287 885.36 €

- 001 (DI) : 812 339.42 €
- Restes à réaliser (DI) : 234 097.79 €
- Restes à réaliser (RI) : 0.00 €

Affectation de résultat – Titre au 1068 : 1 046 437.21 €

5 – Vote du taux de fongibilité des crédits pour le budget principal :

Monsieur le Maire rappelle qu'avec le passage à la nomenclature comptable M57, le conseil municipal peut voter un taux de fongibilité des crédits allant de 0 % à 7.5%.

Ce taux de fongibilité permet au maire de faire des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite du taux voté en conseil, en fonctionnement et en investissement suivant la décision prise. .

Cette flexibilité permet au maire de pallier à une urgence pour payer une facture pour laquelle, il n'aurait pas assez de crédit prévu sur un chapitre.

Les montants pris en compte pour le calcul du pourcentage sont uniquement les montants des dépenses réelles tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour le fonctionnement, le chapitre des dépenses liées au personnel est pris en compte dans la base, mais c'est le seul chapitre qui ne peut pas être modifié.

Monsieur le Maire propose donc à son conseil un taux de fongibilité des crédits de 7.5 % en fonctionnement et 7.5 % en investissement. Il soumet donc ces propositions à son assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité ces 2 taux à 7.5%

6 – Vote du taux de fongibilité des crédits pour le budget lotissement :

Monsieur le maire explique que le budget lotissement appartient à la nomenclature M57, donc il peut bénéficier de la fongibilité des crédits au même titre que le budget principal. Il propose donc les taux de 7.5 % en fonctionnement et 7.5 % en investissement.

Après échanges, les membres du conseil acceptent ces taux à l'unanimité.

7 – Révision des provisions pour créance douteuses :

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023, le conseil avait provisionné 2 100 € pour d'éventuelles recettes qui ^{devraient} être annulées faute de recouvrement. Le montant des factures impayées à ce jour s'élève à 1 500 € au 31 décembre 2025.

Il convient donc de réduire la provision de créances douteuses de 1600 €. Le montant des provisions sera donc de 500 €, puisque le taux de risque de créances annulé reste faible.

8 – Vote du budget primitif 2026 assainissement :

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour 2026 de l'assainissement comme suit :

- Section de fonctionnement :	125 551.68 €
- Section d'investissement :	973 022.11 €

Après échange, les membres du conseil adoptent à l'unanimité le budget assainissement 2026.

9 – Vote du budget primitif 2026 lotissement :

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour 2026 du lotissement comme suit :

- Section de fonctionnement :	117 490.00 €
- Section d'investissement :	117 490.00 €

Après échange, les membres du conseil adoptent à l'unanimité le budget lotissement 2026.

10 – Vote du budget primitif 2026 commune :

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune pour 2026 comme suit :

- Section de fonctionnement :	3 567 075.12 €
- Section d'investissement :	2 540 127.21 €

Après échange, les membres du conseil adoptent à l'unanimité le budget principal 2026.

11 – Création de poste au service technique :

Monsieur le Maire explique qu'afin de face au départ en retraite, il convient de recruter une personne pour un CDD de 6 mois du 1^{er} mai au 30 novembre 2026 à hauteur de 35 heures semaine.

Monsieur le Maire propose une rémunération au SMIC horaire + 9 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette création de poste.

12 – Proposition des membres pour la commission communale des impôts :

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une note du service des impôts demandant de proposer par délibération 16 membres du conseil pour siéger à la commission communale des impôts. Il faudra également proposer 16 membres extérieurs.

Pour le conseil, et après discussion, il sera proposé au centre des impôts les personnes suivantes : Mr DE GALBERT Alain, Mr ST-JEAN Laurent, Mme TEIXEIRA Valérie, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOU^G7RE Jany, Mr WINDELS Geert, Mr STEMPAK Jérôme, Mme VILLEMONT Isabelle, Mme PATOT Christine, Mme HARDY Natacha, Mr CHOISY Franck, Mme DE SOUSA Cidalia, Mme CIRET Delphine, Mme CHOISY Delphine et Mr QUINTAES Sébastien.

Dès réponse du centre des impôts, nous vous tiendrons informés de la liste définitive des membres de la commission.

13 – Délibération pour intégrer des parcelles dans l'inventaire de la commune :

Le maire informe son conseil que nous avons dû rechercher les parcelles qui vont constituer l'ensemble du lotissement « Avenue de Châteauroux ».

Ces parcelles doivent être incorporées dans l'inventaire communale afin de pouvoir être « vendues » au budget lotissement.

Il annonce les parcelles ainsi que leurs valeurs et précise que sans réelle valeur, l'estimation est basée sur 4 €/m².

- Parcelle AD 38 d'une surface de 152 m², acquise au Franc symbolique en 1990
 - Estimation : 608 €
- Parcelle AD 39 d'une surface de 9 m², acquise au Franc symbolique en 1990
 - Estimation : 36 €
- Parcelle AD 41 d'une surface de 1 320 m², acquise suite à un échange au Franc symbolique
 - Estimation : 4 360.57 €
- Parcelle AD 42 d'une surface de 1 698 m², acquise pour 84.80 Francs en 1992
 - Estimation : 6 792 €
- Parcelle AD 43 d'une surface de 1 507 m², acquise suite à un échange au Franc symbolique en 1996
 - Estimation : 6 028 €

- Parcelle AD 51 d'une surface de 862 m², acquise suite à un échange pour la somme de 2 600 €
 - o Estimation : 2 600 €
- Parcelle AD 134 d'une surface de 6 714 m², acquise suite à un échange pour la somme de 500 francs
 - o Estimation : 26 856 €
- Parcelle AD 226 d'une surface de 5 458 m²,
 - o Estimation : 21 832 €

Après échanges, le conseil accepte à l'unanimité l'incorporation de ces parcelles et leurs valeurs dans l'inventaire communal.

14 – Subvention exceptionnelle pour le « Twing Raid » :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un dossier de sponsoring concernant le Twing Raid qui aura lieu du 23 février au 4 mars 2027. Il s'agit d'un raid en twingo à but humanitaire.

L'objectif principal du Twing raid n'est pas de réaliser ce long périple dans un temps record, mais de réaliser le moins de kilomètres possible avec pour seule aide, le roadbook et une boussole.

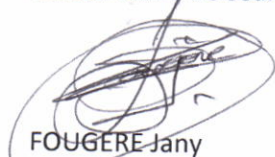
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de sponsoriser cette action à hauteur de 200 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation du bilan de prof express : 122 enfants inscrits se répartissant comme suit : 2 % pour le niveau maternelle, 33 % pour le niveau primaire, 42 % pour le niveau collège et 23 % pour le niveau lycée
- Pour ce nouveau mandat, y aura-t-il des commissions ? Oui, une liste des commissions vous sera envoyée pour inscription.
- Commémoration du 8 mai : ne pourra t'on pas faire un tract à diffuser afin qu'il y ait plus de personnes présentes aux commémorations. Oui, un tract sera fait pour diffusion.
- Serait-il possible d'avoir un camion France Service ? C'est déjà à l'étude pour mettre à disposition un local sur la commune pour accueillir un agent France Service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.

La secrétaire de séance


FOUGÈRE Jany

Publication par affichage le

11 JUN 2026

Le Maire


MORNAY Alain